



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1968 B 00501

Numéro SIREN : 968 505 016

Nom ou dénomination : SOCIETE A. LEGROS CIE

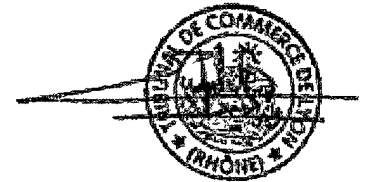
Ce dépôt a été enregistré le 07/02/2017 sous le numéro de dépôt A2017/003955



4827781

Dénomination : SOCIETE A. LEGROS CIE
Adresse : 2433 avenue de L'europe 69140 Rillieux-la-pape -
FRANCE-
n° de gestion : 1968B00501
n° d'identification : 968 505 016
n° de dépôt : A2017/003955
Date du dépôt : 07/02/2017

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du
14/10/2016



4827781

SOCIETE A. LEGROS & CIE
Société par actions simplifiée au capital de 300 000 euros
Siège social : 2 433 Avenue de l'Europe, 69140 RILLIEUX LA PAPE
968 505 016 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 14 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize,
Le quatorze octobre,
A 10 heures 30,

Les associés de la société SOCIETE A. LEGROS & CIE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 2 433 Avenue de l'Europe 69140 RILLIEUX LA PAPE, sur convocation faite par lettre simple adressée à chaque associé.

Sont présents :

Madame Sylvie LEGROS, propriétaire de 1 action
La Société LVO BTP, propriétaire de 1 102 actions
Madame Oriane VIGUIER, propriétaire de 97 actions

Total des actions des associés présents : 1 200 actions sur les 1 200 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Madame Sylvie LEGROS, en sa qualité de Présidente de la Société.

La Société FIDUCIAIRE LYONNAISE D'EXPERTISE COMPTABLE ET D'ORGANISATION, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale réunissant le quorum requis, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Changement des Commissaires aux Comptes,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, en raison de la démission de la Société FIDUCIAIRE LYONNAISE, Commissaire aux Comptes titulaire, de nommer en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes titulaire, le cabinet ANCETTE et ASSOCIES, domicilié 24 Rue Edouard Aynard, 69100 VILLEURBANNE, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, en raison de la démission de Monsieur François DUMONT, Commissaire aux Comptes suppléant, de nommer en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant, Monsieur Jérôme PLOQUIN, domicilié 24 Rue Edouard Aynard, 69100 VILLEURBANNE, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président
Sylvie LEGROS

